



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	25
Procurations :	2
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Laurent JOUGLENS (procuration à M. Laurent SOULARD),
Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à M. Jean-Bernard BONNAC)

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2021_043

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT avec l'USB OMNISPORT

Par la pratique de nombreuses activités sportives et culturelles, Madame Danielle BARREYRE rappelle que l'ensemble du tissu associatif de la commune contribue pleinement aux animations et rayonnement de la commune.

Dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre la commune et les associations sportives, la commune a souhaité formaliser un partenariat avec l'Omnisport.

Dans ce contexte, un travail d'échanges a été organisé avec les 18 sections sportives de l'Omnisport et la Commission municipale des sports afin de définir l'ensemble des objectifs et de fonctionnement du partenariat.

L'objectif est de:

- maintenir la philosophie d'éducation citoyenne des associations sportives,
- favoriser la dimension socio-sportive en faveur d'un plus grand nombre,
- définir les modalités de mise à disposition des équipements sportifs,
- garantir les meilleures conditions de pratique dans un esprit de solidarité et de partage des valeurs sportives

L'ensemble de ces éléments est décliné dans la convention d'objectifs et de fonctionnement.

De même, la convention fixe les modalités de subventionnement conformément à l'article 10 de la loi N° 2000-321 relative aux droits des citoyens, rendus obligatoires dès lors que le montant des subventions attribué est supérieur à 23 000 €.

Désormais, l'Omnisport sera en charge de répartir la subvention communale à chaque section.

La convention est établie pour une durée de 4 ans.

Mme Danielle BARREYRE demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000
- Vu, le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant ce montant à 23 000 € ;

APPROUVE la convention d'objectifs et de fonctionnement contractée avec l'USB OMNISPORT.

AUTORISE Madame le Maire ou son/sa représentant(e) à signer celle-ci avec le président de l'USB OMNISPORT.

DECIDE d'inscrire le montant de la subvention financière chaque année, déterminé en fonction des actions par avenant à la convention d'objectifs.

Les crédits seront prévus au budget primitif de la commune de 2021 (compte 6574).

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

